

# L'eau potable

L'agglomération boulonnaise exerce la compétence eau potable sur son territoire.

# La compétence eau potable

Elle recouvre diverses missions qui consistent :

- A prélever l'eau dans le milieu naturel (dans le sous-sol ou en rivière)
- A traiter cette eau pour la rendre conforme aux exigences sanitaires
- A la distribuer jusqu'au compteur des usagers

La compétence eau potable s'arrête au compteur de l'utilisateur. Les réseaux après compteur font partie du domaine privé et sont de la responsabilité de l'utilisateur.

Le service eau potable dispose de 9 sites de production qui permettent la distribution d'environ 6 000 000 m<sup>3</sup> d'eau potable chaque année, pour les habitants et industriels du territoire.

L'ensemble du service est délégué à la société VEOLIA.



Pour toute question (facture, abonnement, demande de branchement, fuite...), vous pouvez les joindre au 09 69 36 72 61.

-  (<https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais>)
-  (<https://twitter.com/aggloboulonnais>)
-  (<https://www.youtube.com/c/aggloboulogne>)
-  (<http://instagram.com/aggloboulonnais>)
-  (<https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-aggglom%C3%A9ration-du-boulonnais/>)

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU BOULONNAIS**

1, bd du Bassin Napoléon  
BP 755  
62321 Boulogne-sur-Mer  
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS  
CONTACTER

## LETTRE D'INFORMATION

**Votre courriel:**

*Saisir une adresse e-mail valide*

✓ JE M'INSCRIS

> ARCHIVES

> DÉSINSCRIPTION

- > PLAN DU SITE
- > MARCHÉS PUBLICS
- > ACCESSIBILITÉ
- > MENTIONS LÉGALES
- > PROTECTION DES DONNÉES
- > OFFRES D'EMPLOI
- > GESTION DES COOKIES